



Merci de remplir les deux volets de ce bulletin d'adhésion avec précision et le plus complètement possible

Vos coordonnées

Madame / Monsieur, Nom, Prénom, Nouvelle adhésion / Réadhésion, Date de naissance

Vos coordonnées personnelles

Appartement, étage, Entrée, immeuble, N°, type, voie, Lieu dit, Code postal, Ville, Pays, Tél.

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhésion et des informations syndicales :

Votre affectation

Académie de, N° UAI, Type, Nom de l'affectation, Service, N°, type, voie, Code postal, Localité, Cedex, Pays, Tél. professionnel

Votre cotisation

Votre statut

Secteur: EPLE, Services, Supérieur, Bibliothèques; Retraité-e: Oui, Non

Table with 4 columns: Category, A, B, C and rows for AENES, BIB, ITRF, DOC, Contractuel CDI, Contractuel CDD

Corps, Grade, Quotité de travail, Position d'activité

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.

Aide au calcul de votre cotisation

- 1 Ajoutez à vos points d'indice majoré vos points NBI (le cas échéant)
2 Appliquez à ce total le coefficient suivant
3 CAS PARTICULIERS

Votre calcul

(reportez-vous aux informations ci-dessus)

(Indice + NBI) = Total x Coefficient x quotité = €

Avec votre adhésion, vous recevez au format papier notre Memento et notre journal Convergences. Souhaitez-vous recevoir la revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), Pour, au format: Par envoi postal / Par envoi électronique

Le règlement

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU

Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : www.snasub.fr rubrique "Sections académiques" ou dans notre mensuel Convergences.

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> par chèque

1, 2 ou 3 chèque(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encaissé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB-FSU, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique :

Stéphanie BARILLOT, Trésorière

SNASUB-FSU

Université de Bourgogne, maison de l'Université,
Esplanade Erasme 21 000 Dijon
tresorerie.dijon@snasub.fr

☐ Règlement par chèque

Nombre de chèque(s) : 1 2 3

Montant de votre cotisation : €

En cas de difficultés, vous pouvez aussi écrire à la trésorerie nationale : Trésorerie nationale, SNASUB-FSU, 104 rue Romain Rolland, 93 260 Les Lilas.

> par prélèvement automatique

| Mois de l'adhésion | Nombre de prélèvements |
|--------------------|------------------------|
| début septembre | 10 prélèvements |
| début octobre | 9 prélèvements |
| début novembre | 8 prélèvements |
| début décembre | 7 prélèvements |
| début janvier | 6 prélèvements |
| début février | 5 prélèvements |
| début mars | 4 prélèvements |
| début avril | 3 prélèvements |
| début mai | 2 prélèvements |
| début juin | 1 prélèvement |

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1^{er} du mois suivant.

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.

Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.

Lors de la reconduction de l'adhésion, le prélèvement de la cotisation sera automatiquement fractionné sur 10 mois.

Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin.

Vous serez averti(e) de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Formulaire de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

☐ Prélèvement automatique SEPA

À envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à votre Trésorerie académique

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel / unique

Vos nom et prénom :

Pour le compte de :

Votre adresse :

SNASUB

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

Référence : cotisation SNASUB

Vos coordonnées bancaires

Code international d'identification de votre banque - BIC

Mandat de prélèvement



Signé à :

Le :

Référence unique du mandat (sera complété par le SNASUB)

Identifiant créancier SEPA :

FR59 ZZZ59 5401